

KOMM SPUER MAT!

... fir eng Regioun
voller neier Energie

Électroménagers - Une histoire à succès

Depuis 1999, près de 4000 primes ont été versées à des ménages économes!

Les conditions depuis le 1^{er} mars 2012

Vous savez sans doute qu'en tant qu'habitants des communes du Syndicat intercommunal "De Réidener Kanton", vous avez droit à un subside à l'achat d'un appareil électroménager économique. Vous bénéficiez de ce privilège depuis 1999, période pendant laquelle près de 4000 primes ont été accordées.

Cependant, des appareils considérés comme innovatifs au niveau de leur économie d'énergie il y a dix ans, correspondent aujourd'hui à la norme.

La campagne énergétique "Komm Spuer Mat" peut se vanter d'avoir été un précurseur en matière d'efficacité énergétique, consommation modérée et exploitation de ressources d'énergie renouvelables.

Afin de tenir compte du progrès de la technologie, nous avons décidé d'adapter les conditions pour bénéficier des primes.

Pour tout autre renseignement

Rendez-nous visite sur notre site www.ksm.lu et téléchargez le formulaire pour l'obtention des primes.



Komm Spuer Mat!
Votre point d'information Energie
Infoline gratuite: T +352 26 62 08 01
info@ksm.lu - www.ksm.lu

Documents à joindre obligatoirement:

- Formulaire de demande
- Copie de la facture
- Preuve du paiement
- Autocollant "Eurolabel"
- Certificat de valorisation (seulement pour appareils frigorifiques)

Les appareils doivent répondre aux exigences suivantes:

Réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés

- classe énergétique A++ 50 □
- classe énergétique A+++ 100 □

(Certificat de valorisation/élimination **obligatoire**)

Machines à laver domestiques

- classe énergétique A++ 50 □
(classe énergétique essoreuse A)
- classe énergétique A+++ 100 □
(classe énergétique essoreuse A)

Lave-vaisselle domestiques

- classe énergétique A++ 50 □
(classe énergétique séchage A)
- classe énergétique A+++ 100 □
(classe énergétique séchage A)

Nous sommes conscients que de nombreux ménages ont besoin d'un sèche-linge, cet appareil a également été intégré dans le programme.

Sèche-linge domestique

- classe énergétique A 50 □

Ces nouvelles conditions s'appliquent depuis le 1^{er} mars 2012 et ont été transmises à tous les magasins spécialisés du canton et des environs. Vos administrations communales ont également été informées.